

Protocole sanitaire de l'association APORA

Ce document décrit le protocole sanitaire à appliquer par tous les membres de l'association APORA dans le cadre de la pratique de l'Aïkido exercée au sein du complexe du Val Saint Martin, que ce soit dans la salle de gymnastique les lundis soirs ou dans le dojo les mercredis après-midi et les jeudis soirs.

- A l'entrée du Val St Martin, chaque pratiquant devra porter un masque (fourni par ses soins), hormis les enfants de moins de 11 ans.
- Dès l'entrée dans les locaux, chaque pratiquant devra se nettoyer les mains avec une solution hydroalcoolique (soit celui par le club, soit fourni par ses soins)
- Avant de monter sur les tatamis, il est demandé à chaque pratiquant de retirer son masque.
- Afin de garder une certaine distance entre chaque pratiquant, l'enseignement sera davantage tourné vers les armes et l'aïkishintaiso.
- Les parents pourront accompagner leurs enfants jusqu'à l'entrée du dojo.

A l'attention des enseignants :

- Avant le début de chaque cours, merci de veiller à ce qu'une ou plusieurs fenêtres soient ouvertes afin que le dojo ou la salle de gymnastique soient bien aérés.
- Après chaque cours, toutes les poignées de portes susceptibles d'avoir été touchées devront être nettoyées avec un produit désinfectant.

Note : aucun mineur ne sera laissé seul à l'extérieur du Val Saint Martin à la fin du cours. L'enseignant ou un autre pratiquant majeur attendra que chaque parent vienne récupérer son enfant.

Aucun rassemblement dans le hall du Val Saint Martin n'est autorisé.